

Communiqué de presse de l'association "Solidarité St Médard PN11" suite aux déclarations du Premier Ministre concernant la sécurité routière

mercredi 10 janvier 2018, par [Thémis](#)

Passages à Niveau : un oubli majeur dans les mesures visant à améliorer la sécurité routière et présentées hier par M. le Premier Ministre

SAINT-MALO, le 10 janvier 2018 - L'émotion affichée au soir du drame de Millas se doit d'être suivie d'actions concrètes. La sécurisation des passages à niveau est un sujet que les acteurs du routier et du ferroviaire doivent prioriser. Depuis plusieurs années, notre Association a interpellé les pouvoirs publics sur la nécessité de responsabiliser les conducteurs lors du franchissement d'un passage à niveau. Solidarité St Médard PN11 demande un alourdissement sensible des sanctions prévues en cas d'infraction au code de la route au niveau des PN.

Le Premier Ministre a présenté hier une série de mesures visant à sauver des vies sur les routes. Il est évident que le comportement des conducteurs et le non-respect du code de la route sont à l'origine de nombreuses infractions et de trop nombreux décès sur le domaine routier.

Dans le cas particulier des passages à niveaux (PN), une grande majorité des accidents résultent également d'un non-respect du code de la route (volontaire ou inattention) se traduisant par la traversée des voies en dépit de l'activation des signaux sonores et lumineux ou de l'abaissement des barrières.

Les sanctions prévues actuellement pour ce type d'infractions sont dérisoires au regard des risques encourus par les passagers d'un véhicule en infraction ou des risques que le conducteur délictueux fait courir aux passagers des trains :

- Amende de 135 euros
- Perte de 4 points sur le permis de conduire

Les infractions relevées par des radars de franchissement déployés sur plusieurs dizaines de PN en France, dont celui de St Médard/Ille, montrent que ce type d'équipement n'induit pas de changement radical de comportement chez les conducteurs routiers (VL, PL, Bus). Il est donc impératif d'alourdir les sanctions pour ce type d'infractions.

En octobre 2013, notre Association a présenté au Préfet de Région Bretagne, Monsieur Patrick Strozda (aujourd'hui Directeur de Cabinet du Président Emmanuel Macron), une série de mesures visant à améliorer la sécurité des PN. Parmi celles-ci, nous avons évoqué l'alourdissement des peines pour les franchissements délictueux (hausse très sensible du montant de l'amende éventuellement accompagnée du retrait du permis de conduire d'un nombre plus élevé de points).

Solidarité St Médard PN11 interpelle à nouveau les pouvoirs publics sur l'impérative nécessité de revoir la pénalisation des infractions constatées lors du franchissement des PN et d'ajouter de telles dispositions au programme présenté récemment par M. le Premier Ministre.

En marge du volet législatif, des actions concrètes doivent être poursuivies dans l'évaluation et le déploiement de radars « détecteurs de masse » sur tous les PN inscrits au programme national de sécurisation. SNCF Réseau doit impérativement avancer sur ce dossier trop longtemps négligé (recommandations du BEA-TT suite à un accident à Nevers en 2009).

A propos du passage à niveau N°11 de St Médard/Ille

TER et TGV circulent à 140 km/h sur la ligne Rennes-St Malo. Situé dans une courbe aveugle (visibilité pour l'agent de conduite de 175 mètres seulement dans le sens Rennes-St Malo), ce passage à niveau est connu pour son trafic élevé de Poids Lourds (proximité de carrières) et ses statistiques effroyables :

- 10 Juillet 2006 : piéton happé par une rame de TER (1 mort)
- 26 Novembre 2007 : collision TER avec un poids lourd (40 blessés dont 22 hospitalisés)
- 11 Février 2010 : collision d'un TER avec une camionnette (aucune victime)
- 12 Octobre 2011 : collision TER avec un poids lourd (3 morts, 45 blessés dont 13 graves)

Après 4 accidents ayant causé le décès de 4 personnes, traumatisé à divers niveaux plus d'une centaine de personnes, le passage à niveau n°11 de St Médard/Ille a enfin été inscrit en décembre 2012 au programme national de sécurisation des passages à niveau (14 mois après le dernier drame). Sa suppression sera effective à horizon 2020 avec la réalisation d'un viaduc. D'ici cette échéance encore lointaine, SNCF, le Préfet, la Région Bretagne refusent toujours d'appliquer le principe de précaution consistant à réduire localement la vitesse des trains au PN11. SNCF Réseau a par ailleurs refusé, en dépit d'un avis favorable du Ministère de tutelle, d'inclure le PN11 dans le programme d'évaluation de détecteurs de masse.

A propos de Solidarité St Médard PN11

Regroupant les victimes et familles de l'accident de TER du 12 octobre 2011, l'Association a pour mission d'apporter son soutien aux victimes et à leur famille pour gérer au mieux « l'après accident ». Lieu d'échange et de partage d'expérience, l'Association conseille celles et ceux qui le désirent dans leur combat pour mieux faire reconnaître les préjudices subis. Agréée par le Ministère de la Justice, l'Association s'est constituée Partie Civile. Elle souhaite contribuer activement à l'établissement de la vérité sur l'accident et que soient mises en évidence toutes les éventuelles responsabilités. Solidarité St Médard PN11 nourrit enfin le projet ambitieux de faire évoluer la sécurité des passages à niveau.

Solidarité St Médard PN11 est membre de la FENVAC (Fédération Nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents Collectifs) dont elle occupe un siège au Conseil d'Administration.

Contacts presse :

Lionel LABOURDETTE, Président - 06 17 96 50 19 / Krista DECROI, Secrétaire - 06 95 21 62 34
solidarite.saintmedard@gmail.com